



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LE PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Lise Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs,

QUE :-

Le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, lors de la séance ordinaire tenue le 4 août 2021 a adopté le règlement numéro 358 intitulé :

RÈGLEMENT No 358 RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 353 PORTANT SUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE.

Toute personne intéressée peut consulter le présent règlement sur le site internet de la municipalité et aux heures d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 06^{ième} jour d'août de l'an deux mil vingt et un.

.....
Directrice générale et secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en affichant une copie, aux deux endroits désignés par le conseil, entre 9 h 00 et 17 h 00 heures de l'après-midi, ainsi que sur le site internet de la municipalité, le 06^{ième} jour du mois d'août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 06^{ième} jour d'août de l'an deux mil vingt et un.



Par :
Directrice générale et secrétaire-trésorière